

Communiqué de presse

Montpellier, le 23 avril 2020

Les futurs retraités ne doivent pas reporter leur demande de retraite malgré la période de confinement

Le plus sûr moyen d'effectuer sa demande de retraite est le dépôt en ligne depuis l'espace personnel de l'Assurance retraite : simple, sécurisé et rapide !

Les conseillers retraite poursuivent le traitement des dossiers

Les équipes de la Carsat Languedoc-Roussillon restent mobilisées et les demandes de retraite sont traitées quotidiennement. Les conseillers prennent directement contact avec les futurs retraités par mail ou par téléphone pour compléter les dossiers si besoin. Il ne faut donc pas différer la demande de retraite en ligne même si des pièces justificatives sont manquantes.

Une demande à adresser 6 mois avant la date de départ souhaitée

Ce délai est nécessaire pour garantir le premier versement au début du mois qui suit le départ à la retraite, et ainsi éviter une rupture de ressources.

La demande s'effectue grâce au service "[Demander sa retraite en ligne](#)" de l'Assurance retraite.

- Une demande unique pour tous les régimes de base et complémentaires.
- Des pièces justificatives dématérialisées transmises via l'espace personnel. Un [mode opératoire](#) pour accompagner les assurés durant cette étape parfois complexe est disponible.
- Plus de dossier papier et des échanges personnalisés par mail ou par téléphone.

[A propos de la Carsat Languedoc-Roussillon](#)

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, elle intervient auprès des salariés, des retraités et des entreprises de la région, au titre de la retraite, de l'action sociale et de la gestion des risques professionnels.